

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF136

présenté par  
M. Castellani

-----

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	1 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	1 000 000
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à affecter une partie du programme 215 au programme 206, en fléchant cette rallonge budgétaire vers la lutte contre la *Xylella Fastidiosa* sur l'intégralité du territoire français.

La bactérie *Xylella Fastidiosa* cause d'immenses dégâts en Corse.

Il convient de prévenir le risque de contamination ainsi que de venir en aide aux agriculteurs touchés.

Cet amendement vise à abonder le chapitre "gestion des risques pour la santé des végétaux" du programme 206.